

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 JUIN 2022

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 9 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

Les délibérations qui suivent ont été adoptées à l'unanimité.

II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

II.1. Bâtiment technique de stockage – Avenant n°1

Des estimations ont été sollicitées par l'architecte auprès des entreprises de travaux de terrassement et de gros œuvre pour le rehaussement de la dalle béton de 30 centimètres dans le but de supprimer la pompe de relevage des eaux usées.

Pour cette modification des travaux un avenant au marché est adopté, il représente 1,31% et concerne les lots suivants :

- Lot 01 « Terrassements – VRD – Espaces Verts - Clôture » **plus-value** de 1 912,00 €
- Lot 02 « Gros Œuvre » **plus-value** de 1 662,82 € HT

III. URBANISME – VOIRIE - ENVIRONNEMENT

III.1. Prestation éclairage public pour la place Grignon de Montfort

Le Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire a présenté un projet d'extension de réseau pour adapter l'éclairage public au futur fonctionnement de la place Grignon de Montfort, reconfigurée dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de la Garenne. L'avant-projet sommaire pour ces travaux comprenant 8 candélabres est de 30 400,00 € HT. La participation de la commune s'élèvera à 22 800 €.

III.2. Programme d'effacement de réseaux 2022

A l'issue du vote du Comité Syndical du SIEMML du 1er février dernier, il a été décidé de retenir l'opération d'effacement des réseaux de distribution publique concernant le chemin de la Petite Morinière, l'avenue Martin Luther King et la rue de la Grande Fontaine.

Au regard du nombre de demandes enregistrées en matière de travaux d'effacement de réseaux et afin d'optimiser au mieux les crédits qui seront mis en place en 2022, la commune confirme son intention de réaliser les travaux susmentionnés pour un montant estimatif de 379 152 € net de taxe. Le montant du fonds de concours à verser par la commune s'élèvera à 75 830,40 € HT y compris la distribution publique et l'éclairage public.

III.3. Programme voirie 2022 – Attribution du marché

Le marché pour les travaux de voirie 2022 comprenant notamment :

- l'aménagement de trottoirs des allées du lotissement des Borderies,
- l'aménagement de stationnements allée des Jacinthes...

sont confiés à l'entreprise EUROVIA, mieux-disante, pour un montant de 41 591 € HT.

III.4. Enquête publique ICPE – Entreprise Brangeon Recyclage

Par arrêté du 12 mai 2022, Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique en vue d'actualiser et d'augmenter les capacités de tri, transit et traitement de déchets dangereux et non dangereux de l'installation de l'entreprise BRANGEON RECYCLAGE située Zone du Cormier à Cholet.

L'enquête publique est ouverte, à la mairie de Cholet, du lundi 20 juin à 9h00 au vendredi 22 juillet à 17h00.

Le conseil municipal de La Séguinière sera appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation, lors de la séance du mois de juillet.

III.5. Cœur de Bourg – Déclaration sans suite de la procédure de marché public

Par délibération du 11 avril dernier, le conseil municipal a autorisé le lancement de la consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux de viabilisation du lotissement Cœur de Bourg. 8 entreprises avaient soumissionné.

Toutefois, les montants des offres remises, notamment pour le lot 1 « Voirie et Réseaux Divers » sont largement supérieurs (plus de 50%) à l'estimation du maître d'œuvre et sont de nature à remettre en cause l'opération dont le déficit envisagé viendrait à doubler.

L'incertitude économique auxquelles sont soumises les entreprises, pour les prochaines années, en raison du contexte géopolitique et de la reprise de l'inflation complique le chiffrage des devis dont les travaux sont prévus à moyen et long terme.

Le conseil décide en conséquence de déclarer sans suite la procédure et de relancer la consultation pour l'ensemble du projet en excluant les travaux de finition des espaces communs.

III.6. Dispositif SRU – Procédure d'exemption pour la période 2023-2025

La commune a bénéficié, pour ses obligations en matière de logements sociaux, de la procédure d'exemption de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) prévue par la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 pour 2017 – 2019 puis pour 2020 - 2022.

Un dossier commun avec Cholet a été déposé en son temps afin de prétendre à l'exemption accordée aux agglomérations dont le taux de tension sur la demande de logements sociaux est inférieur à 2.

Pour la période 2023-2025, à la demande des services de la Direction de l'Aménagement de l'Agglomération du Choletais, il est décidé de renouveler la demande d'exemption pour les 4 communes de plus de 3 500 habitants concernées (Cholet, Lys-Haut-Layon, La Séguinière et Le May-sur-Evre).

IV. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

IV.1. Transfert de charge en matière de défense extérieure contre l'incendie

Le transfert de la compétence en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), comprenant notamment la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), entré en vigueur le 1er janvier 2022, occasionne un transfert de charges des communes à l'Agglomération du Choletais.

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) s'est réunie le 6 mai 2022 afin d'examiner les charges ainsi transférées. Pour la commune de La Séguinière, ce transfert représente une somme de 75 421 € qui sera déduit de l'attribution de compensation versée annuellement par l'AdC.

IV.2. Désignation de 2 conseillers municipaux supplémentaires à la Maison d'Accueil

Une association a été créée, à l'origine de la Maison d'Accueil, pour la gestion de l'établissement qui a pour objet : l'accueil des personnes âgées et l'aide aux personnes âgées résidant à l'extérieur de la Maison d'Accueil.

L'association est administrée par un conseil dont un tiers des sièges est réservé aux membres du conseil municipal. Or, la proportion des élus communaux étant insuffisante il est décidé de désigner 2 conseillers municipaux (Mmes PELTIER et FEUFEU) qui viendront compléter la liste des représentants arrêtée par délibération du 8 juin 2020.

IV.3. Marché des assurances – Dossier de consultation des entreprises

Par délibération du 14 février 2022, l'assemblée délibérante a décidé de retenir l'offre de Riskomnium pour prestation de conseil relative au prochain renouvellement des marchés d'assurance de la commune.

L'allotissement retenue est le même que le précédent, à savoir :

Lot 1 : Dommages aux biens

Lot 2 : Responsabilité Générale

Lot 3 : Protection Juridique et protection fonctionnelle

Lot 4 : Flotte automobile et auto-collaborateurs

Monsieur le maire est autorisé à faire paraître l'avis d'appel public à la concurrence pour le renouvellement du marché des assurances de la commune de La Séguinière,

IV.4. Redevance d'occupation du domaine public GRDF – Année 2022

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Pour l'année 2022, Gaz Réseau Distribution France versera à la commune la somme de 1 449 €.

V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

V.1. Julien BOUHIER – Administration générale - Finances

Ouverture dominicale des magasins de La Séguinière

Par délibération du 16 mai 2022, le Conseil de Communauté de l'AdC a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'ouverture dominicale des commerces de détail implanté sur le territoire de la commune de La Séguinière pour trois dimanches supplémentaires. Ce ne sont finalement que 2 dimanches qui seront ouverts et qui ont fait l'objet d'un arrêté du maire : le 14 août et le 23 octobre. Ils viendront compléter les 4 autres dimanches restant approuvés en fin d'année 2021 : le 3 juillet, le 27 novembre, le 11 décembre et le 18 décembre.

Chats errants

Pour lutter contre la recrudescence de chats errants, il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2022, un décret rend obligatoire l'identification des animaux de compagnie. A défaut d'avoir accompli cette démarche, les maîtres encourrent jusqu'à 750 euros d'amende.

Fonds de concours de l'AdC

Dans le cadre de sa politique ruralité, l'Agglomération du Choletais a mis en place, en 2019, un Fonds de Concours Ruralité au bénéfice des communes rurales pour les accompagner dans leurs projets d'attractivité de territoire. La commune a bénéficié de cette aide, en 2019, à hauteur de 19 000 € pour la réalisation des aires de jeux multisport.

Un second fonds de concours est proposé, pour la période 2022-2026. Sont éligibles uniquement les projets d'investissement liés à des équipements. Le montant d'aide total auquel peut prétendre la commune est de 30 000 € et doit correspondre à 1 dossier.

V.2. Julie BARREAU – Environnement – Cadre de vie - Sports

Valor 3E

A l'horizon 2024, le tri à la source de biodéchets va devenir obligatoire pour tous les producteurs de biodéchets, quelle que soit la quantité produite. Le Syndicat Mixte Valor 3e, en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers du territoire, a souhaité anticiper ce changement en menant une étude relative au tri et à la valorisation des biodéchets. Pour ce faire, une enquête à destination des ménages est menée par le bureau d'études ECOGEOS pour le compte de Valor 3e du 3 juin au 10 juillet. Ce sondage porte sur la gestion des biodéchets et doit permettre de connaître les pratiques et d'identifier les attentes des habitants.

Des enquêtes téléphoniques compléteront les réponses recueillies grâce à la version en ligne du sondage disponible via le lien internet suivant : <https://ecogeos.limequery.com/742965?lang=fr>

Eco-citoyenneté

En cette fin d'année, les sorties nature des CM1 se sont déroulées mi-juin pour les élèves de CM1. La remise des passeports signés par M. le Maire à chaque élève, se déroulera le jeudi 30 juin à 18h00 au théâtre Prévert pour les 76 élèves de CM2.

Service d'eau potable

Les conseillers de la société VEOLIA, à qui l'Agglomération du Choletais a confié la distribution de l'eau potable sur le territoire, sont à l'écoute des usagers. Une permanence était notamment organisée à la mairie de La Séguinière le 13 juin après-midi.

V.3. Serge GUINAUDEAU – Urbanisme - Travaux

Championnats de France de cyclisme sur route

Les employés municipaux ont fleuri et décoré les rues empruntées par le circuit des championnats de France aux couleurs de la compétition. La commune sera fortement impactée par cette manifestation les 25 et 26 juin prochains. Des arrêtés de circulation ont été pris pour interdire la circulation et le stationnement le long des voies concernées et un espace pour les camping-cars sera exceptionnellement mis à disposition du côté de la Bergerie, le long de la 2x2 voies. Les sanitaires des salles municipales (Prévert, Coubertin et l'Arceau) seront ouverts pendant ces 2 jours.

Les coureurs reconnaîtront le parcours les jours précédents la compétition et il a donc été jugé nécessaire d'inverser du lundi 20 au lundi 27 le sens de circulation d'une partie de la rue de la Bastille.

Giratoire de la Surchère

L'aménagement du rond-point est terminé. Les 5 lettres « La Seg » et le logo de la commune, en acier corten (rouillés artificiellement), ont été installés sur la structure brute de béton réalisé à cet effet. Les travaux ont été confiés à deux entreprises Ziniérais, la maçonnerie réalisée par la société DEFONTAINE (SPIE Batignole) et la fabrication des éléments en métal à la société MERAND.

Chapelle Notre Dame de Toute Patience

La chapelle de la rue du Prieuré retrouve une nouvelle jeunesse à l'initiative de l'association Histoire & Patrimoine. Les bénévoles ont picté la totalité des enduits intérieurs et l'entreprise DELAUNAY du Pin-en-Mauges réalise l'enduite à pierre-vue.

Extension et réhabilitation de la mairie

Les travaux sont terminés et la réception de chantier a pu être organisée avec le Maître d'œuvre la société OXA de Vallet. Le mobilier de l'extension devrait être prochainement livré et des fauteuils neufs viendront équipés la salle du conseil municipal, début juillet.

Déviations pour travaux sur route départementale

Le Département de Maine-et-Loire va entreprendre, sous la conduite de l'Agence Départementale de Beaupréau, des travaux pour le renouvellement de la couche de roulement du giratoire Gustave Eiffel situé au niveau du restaurant Mac Donald de Saint-André-de-la-Marche. L'intervention des équipes techniques aura lieu de nuit du 4 au 8 juillet 2022.

Afin de sécuriser le chantier, des déviations seront mises en place entre 21h00 et 6h30 et concerneront l'échangeur de la Bergerie à La Séguinière.

Réfection des allées du lotissement des Borderies

Dans le cadre du programme voirie 2022, la commune va réaménager les accotements des allées du lotissement des Borderies. L'objectif est de diminuer l'imperméabilisation des surfaces pour améliorer la récupération et l'infiltration des eaux pluviales tout en limitant l'effet d'îlot de chaleur. Les massifs seront refaits et, par endroit, une pelouse remplacera le revêtement bi-couche. Ces aménagements ont donné lieu à une consultation des riverains lors d'une réunion publique organisée le 18 mai dernier. Les travaux pourraient démarrer fin juin en fonction des disponibilités de l'entreprise.

V.4.Astrid FRAPPIER – Actions de proximité

ADMR

Les associations ADMR, les Trois Chênes et Val du Trézon ont pris la décision de fusionner à compter du 1^{er} octobre 2022. Cette fusion est le fruit d'un travail collaboratif entre les deux associations, encouragé par la Fédération ADMR du Maine-et-Loire. Elle permettra de maintenir le meilleur niveau de service possible sur le territoire en améliorant la gestion du personnel et sectorisant les interventions.

Schéma d'autonomie 2023-2027

L'accompagnement du vieillissement et du handicap constitue une priorité pour le Département de Maine-et-Loire. C'est la raison pour laquelle le Conseil Départemental souhaite associer l'ensemble des acteurs, qui se mobilisent quotidiennement pour l'accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap, à la construction du schéma autonomie 2023-2027.

La commune sera donc représentée à l'une des rencontres territoriales mises en place pour favoriser une participation active, du plus grand nombre, à la phase de diagnostic et d'identification des enjeux de ce futur schéma.

Challenge seniors

Début 2023, il sera proposé aux personnes de plus de 65 ans de participer à une journée sportive organisée par Professions sports et loisirs et financée par la conférence des financeurs. Au cours de cette journée, il leur sera proposé 4 ateliers différents : activités de cardio, activités de précisions, de bien-être et enfin des activités collectives. La commune communiquera, en temps et en heure, auprès de la population concernée.

Repas des seniors

Le repas annuel aura lieu le dimanche 9 octobre à 12h00. L'organisation se met en place grâce aux bénévoles qui s'investissent dans le choix du thème, la décoration et l'installation et le service. Il reste encore à trouver quelques serveurs pour compléter l'équipe.

Agglo « Amie des Aînés »

Afin d'encourager une meilleure prise en compte du vieillissement dans les territoires et de donner une meilleure visibilité à l'engagement des Villes Amies des Aînés, le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés a lancé en 2021 le label « Ami des aînés ». L'objectif principal du label est d'améliorer l'environnement bâti et social des aînés pour une plus grande qualité de vie dans l'avancée en âge, et ce au travers d'un fort soutien au vieillissement actif et en bonne santé dans les territoires.

L'Agglomération du Choletais souhaite obtenir le label. Elle s'est engagée, à cet effet, dans la démarche en officialisant son inscription et peut désormais communiquer par l'intermédiaire du logo « En route vers le Label « Amis des Aînés ». La prochaine étape consiste à solliciter l'audit pour démontrer que le niveau d'implication des aînés, d'organisation de la gouvernance de la démarche, l'état des lieux du territoire intégrant... correspondent aux critères du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA).

V.5. David CARON - Information – Communication – Évènementiel

Publication des actes des communes

A compter du 1^{er} juillet 2022, les règles de publication des actes pris par les communes sont modifiées (ordonnances n°2021-1310 du 7/10/2021 et décret n°2021-1311 du 7/10/2021). Cette réforme a pour objectif de simplifier, de clarifier et d'harmoniser ces règles et de recourir à la dématérialisation.

Site internet

Un autre site internet est en service depuis maintenant quelques semaines. Plus attractif et interactif, l'outil donne la possibilité aux associations d'intervenir sur le contenu des informations qui les concernent. Afin de leur permettre pouvoir optimiser cet usage, une réunion de présentation était proposée, le week-end dernier aux associations locales.

V.6. Agnès BRUCHE – Culture - Jeunesse

Spectacle au Moulin de la Cour le 5 juillet

Le Théâtre Régional des Pays de la Loire (TRPL) est une compagnie au service du théâtre. En 2022, la 17^{ème} Tournée des Villages prend de l'ampleur car deux spectacles seront joués en parallèle ! « L'Avare » la création 2022 pour 35 représentations et « La Vieille Fille », création 2019 pour 6 représentations.

La commune de La Séguinière aura le plaisir d'accueillir 1 des 6 représentations de « La Vieille Fille » d'après Honoré de Balzac, adaptation et mise en scène Camille de La Guillonnière, le mardi 5 juillet 2022 à 20h30 au Moulin de la Cour (repli au Boulodrome en cas d'intempérie). Le tarif reste à la libre appréciation des spectateurs 3, 6 ou 9 €.

Subvention saison culturelle

Le Conseil de Communauté de l'AdC, dans sa séance du 16 mai dernier, a décidé d'approuver le reversement demandé par le Conseil Départemental de Maine-et-Loire, au titre de la Convention d'Animation et de Développement Culturel 2021/2022. L'Agglomération du Choletais va donc reverser à la commune de La Séguinière la subvention d'un montant maximum de 2 500 € pour sa saison culturelle au prorata des dépenses réalisées.

V.7. Alain GUILLEZ – Vie Scolaire - Enfance

CSI Ocsigène - Place aux jeux

Depuis maintenant 6 ans, le Centre Socioculturel Ocsigène propose, aux habitants des 5 communes sur lesquelles il intervient, une animation autour du jeu « Place aux jeux ». A La Séguinière, l'espace public du Moulin de la Cour sera mis à disposition pour cette manifestation le vendredi 8 juillet de 14h30 à 20h30.

CSI Ocsigène – Fête des 40 ans

Le Centre Socioculturel Ocsigène fête ses 40 ans le dimanche 26 juin prochain. La journée débutera par un apéritif et un repas partagé à partir de 11h30. L'après-midi, à partir de 14h30, sera animée avec des jeux et des spectacles.

Recrutement d'1 ATSEM

La commune a fait paraître une annonce pour le recrutement d'une ou d'un ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) afin de remplacer un départ à la retraite programmé pour la fin du mois d'octobre 2022. Les candidatures, comprenant lettre de motivation et CV, sont à déposer en mairie avant le 15 août 2022.

V.8. Marie PELTIER – Affaires sociales

Gestion des vagues de chaleur

Les retours d'expérience des canicules majeures récentes témoignent tous de l'importance pour les communes d'assurer la protection de leurs habitants. L'anticipation est un facteur clé de la gestion d'un épisode caniculaire.

VI. AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

VI.1. Décisions prises par délégation du Conseil Municipal – Droit de Prémption Urbain

Selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte des décisions prises en application d'une délégation du conseil municipal lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante. Il informe à ce sujet les conseillers municipaux, qu'il n'a pas fait usage du droit de prémption de la commune à l'occasion de ventes de 7 biens situés rue de la Garenne (x2), allée des Capucines (x2), chemin du Moulin de la Cour, rue du Paradis et La Ménardière.

VI.2. Prochaines réunions

La date de la prochaine réunion du conseil municipal est la suivante :

- Jeudi 7 juillet 2022 à 18h30